



PARTENAIRE

EXPERTISE COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

CONSEIL EN MANAGEMENT

Engagé avec vous depuis 1948

PARC D'ENTREPRISES DE L'HORLOGERIE
RUE DE L'HORLOGERIE
BP 164
62403 BETHUNE CEDEX
☎ : 03 21 64 70 30
☎ : 03 21 68 95 13
✉ : mc2bethune@mc2partenaire.fr
www.mc2partenaire.fr

ASSOCIATION REAGIR
SERRES DE PARADIS
683 RUE DE DERRIERE
62136 LESTREM

PHC/RUP

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association REAGIR, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan	:	340 760 €
- résultat de l'exercice	:	34 316 €
- produits d'exploitation	:	637 594 €
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe indiquant que les comptes annuels sont présentés selon le référentiel du plan comptable général et non du plan comptable spécifique aux associations.

Agences : Arras - Béthune - Lens - Lille - Saint-Pol-sur-Ternoise

Société anonyme d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille
et de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la cour d'appel de Douai
au capital de 3 000 000 Euros - 393 661 798 RCS Béthune - Code NAF : 741C
Siège social : Parc d'Entreprises de l'Horlogerie
Rue de l'Horlogerie - BP 164 - 62403 Béthune Cedex

II/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous nous sommes attachés à vérifier le bien fondé de la comptabilisation des subventions reçues et notamment les conditions juridiques figurant dans les conventions conclues avec les financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III/ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

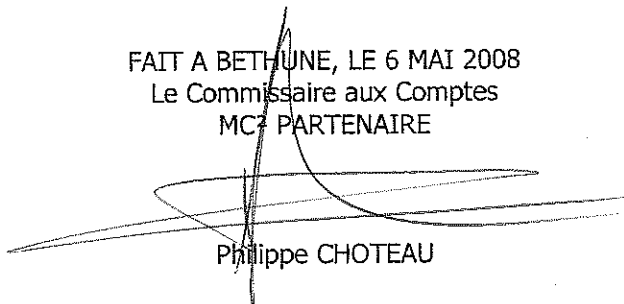
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons le fait suivant :

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir le 16 mai prochain ne comporte pas de point relatif au renouvellement des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant. En conséquence, une nouvelle assemblée devra se réunir dans les meilleurs délais pour procéder à cette nomination.

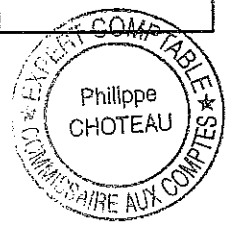
FAIT A BETHUNE, LE 6 MAI 2008
Le Commissaire aux Comptes
MC2 PARTENAIRE



Philippe CHOTEAU

Désignation de l'entreprise Association Réagir			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 683 RUE DE DERRIERE			62136	LESTREM		
Numéro SIRET* 3 9 0 6 9 5 0 3 9 0 0 0 2 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 12			
			Exercice N clos le 31/12/2007	Exercice N-1 clos le 31/12/2006		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
			Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010				
		Autres* 014	199	72	127	193
	Immobilisations corporelles* 028		36 796	23 526	13 270	17 064
	Immobilisations financières* (1) 040					
	Total I (5) 044		36 995	23 598	13 397	17 257
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050				
		Marchandises* 060				
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		85		85	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068	35 021	381	34 640	13 310
		Autres* (3) 072	117 535		117 535	155 977
	Valeurs mobilières de placement 080		74 938		74 938	35 183
	Disponibilités 084		93 756		93 756	95 608
	Charges constatées d'avance* 092		6 410		6 410	6 558
	Total II 096		327 745	381	327 364	306 637
	Total général (I + II) 110		364 739	23 979	340 760	323 894
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120					
	Ecart de réévaluation 124					
	Réserve légale 126					
	Réserves réglementées* 130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132					
	Report à nouveau 134		202 144	211 127		
	Résultat de l'exercice 136		34 316	-8 984		
	Provisions réglementées 140					
Total I 142		236 460	202 144			
Provisions pour risques et charges Total II 154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164					
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166		21 570	9 919		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169) 172		61 000	65 652		
	Produits constatés d'avance 174		21 730	46 179		
Total III 176		104 300	121 750			
Total général (I + II + III) 180		340 760	323 894			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182	1 875		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise Association Réagir Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		31/12/2007		31/12/2006		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue {	biens	215	214	33 783	32 900
		services *	217	218	126 075	65 726
		dont export et livraisons intracommunautaires				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée*		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226	466 490		461 318
Autres produits		230	11 246		2 689	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	637 594	562 633	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises)*		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	18 969		17 725
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : 7 921 immobilier :)		242	68 851		52 193
	Impôts, taxes et versements assimilés (Dont taxe professionnelle * 243)		244	5 561		5 466
	Rémunérations du personnel*		250	420 448		411 699
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	83 726		77 932
	Dotations aux amortissements*		254	5 735		8 036
	Dotations aux provisions		256	381		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	958	4 090
	dont cotisations versées aux organismes syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	604 629	577 142	

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	32 965	-14 509
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1 358	1 061
	Produits exceptionnels (IV)		290		14 978
	Charges financières (V)		294	7	
	Charges exceptionnelles (VI)		300		10 514
	Impôt sur les bénéfices* (VII)		306		
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310	34 316	-8 984

B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles*		322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes d'associés	247		330					
écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*			248						
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		Zone franche urbaine(44, octies)	987	Zone franche Corse (44, décies)	988		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexes A)	989	File de compétitivité (44, indéciés)	990		342
	Divers,* (dont : Investissements outre-mer	344		créance due au report en arrière du déficit*	346				350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	Bénéfice col.1	354	Déficit col.2			19 848

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356						
	Déficits antérieurs reportables : *		360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	Bénéfice col.1	372	Déficit col.2			19 848

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380		n° du Centre de gestion agréé	388			
	Montant de la T.V.A. collectée	374	24 521	Effectif moyen du personnel *	376	30	Dont apprentis :	0	handicapés :	0
	Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	8 907	Montant des prélèvements personnels de marchandises *	399					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NO1.

